

Master Droit, Économie, Gestion à finalité recherche et professionnelle Mention : Droit Public Spécialité : Droit et contentieux publics

RNCP14319 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	128, 120
Code(s) ROME	K1903, K1404
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université de Pau et des Pays de l'Adour

<http://www.univ-pau.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Parcours A : Droit et contentieux des libertés

Parcours B : Droit et contentieux des contrats publics

Les diplômés des parcours A et B sont respectivement des cadres supérieurs de collectivités publiques ou parapubliques, des enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur, des avocats spécialisés et des juristes d'entreprises. En raison de la formation complète en droit public qui leur a été dispensée, ils présentent une polyvalence qui les rend aptes à répondre aux besoins et aux attentes des secteurs professionnels considérés.

Les diplômés du Parcours A et B identifient et analysent dans le cadre de recherches personnelles ou collectives des problématiques juridiques théoriques ou pratiques de droit public ; ils traitent ou défendent des dossiers juridiques d'ordre contentieux ou administratifs ; ils conseillent les entreprises et les administrations dans l'élaboration et la gestion de dossiers ou de projets touchant le domaine de l'action publique économique ou le domaine de la protection des droits et libertés.

Les diplômés du Parcours A, et dans une moindre mesure B, réalisent des travaux de recherches appliquées sur des problématiques de droit public

Les diplômés du Parcours B participent à l'élaboration de projets étatiques ou locaux ; ils en supervisent la gestion et l'exécution.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les compétences principales des diplômés des Parcours A et B sont :

- - avoir le sens de l'analyse technique et synthétique
- - connaître les implications des textes constitutionnels, européens, législatifs et réglementaires en vue d'en maîtriser les contraintes contentieuses et non-contentieuses
- - savoir diagnostiquer les problèmes théoriques et pratiques
- - élaborer des rapports et documents de travail nécessaires à l'élaboration ou à l'exécution de projets étatiques ou locaux
- - avoir le sens de l'organisation

Plus particulièrement, dans le cadre du Parcours A, le titulaire du diplôme est capable de :

- - Entreprendre un travail de recherche individuelle ou collective
- - Rendre compte oralement d'un travail de recherche théorique ou pratique
- - Elaborer des rapports synthétiques ou de problématiques spécifiques
- - Instruire et élaborer des mémoires de nature contentieuse ou pré-contentieuse
- - Assurer le suivi de l'évolution des normes juridiques et anticiper les contraintes d'application
- - Participer à l'organisation de manifestations collectives relatives aux disciplines majeures du droit public

Plus particulièrement, dans le cadre du Parcours B, le titulaire du diplôme est capable de :

- - assurer le suivi de l'évolution des normes juridiques et comptables applicables à leur collectivité.
- - orienter les recours gracieux et contentieux
- - constituer des dossiers contentieux et assurer leur défense concrète
- - instruire de nombreux dossiers tels, par exemple, des autorisations d'urbanisme afin de satisfaire les besoins des usagers.
- - conseiller les collectivités et organismes publics pour l'élaboration et la mise en oeuvre de projets touchant à l'action économique, à l'urbanisme, à l'aménagement du territoire ou à l'environnement
- - veiller au respect des droits des usagers
- - établir des réglementations d'utilisation de l'espace et/ou de développement de secteurs d'activités dans le but de rationaliser l'aménagement du territoire de la collectivité.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Ces cadres diplômés peuvent intervenir dans les secteurs suivants :

- - Défense et conseil juridique
- - Conception et pilotage de la politique des pouvoirs publics
- - Mise en œuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

En ce qui concerne le Parcours A et B, les diplômés sont destinés à occuper des postes ou exercer des métiers en correspondance directe avec les champs de la formation poursuivis, qu'ils sont salariés, fonctionnaires ou professions libérales, tels :

- - Avocats spécialisés
- - Chef de service contentieux ou juridique
- - Chef de service juridique
- - Juriste de contentieux
- - Responsable de service juridique
- - Cadre de direction des services centraux de l'Administration
- - Cadre dirigeant/dirigeante d'administration centrale
- - Cadre dirigeant/dirigeante d'administration d'un service territorial
- - Directeur/ Directrice des services déconcentrés de l'Administration
- - Directeur/ Directrice départemental ou régional des services déconcentrés de l'Administration
- - Attaché territorial
- - Chargé de mission

En ce qui concerne plus particulièrement le Parcours A,

- - Enseignant-chercheur
- - Maîtrise de conférence
- - Professeur de l'enseignement supérieur
- - Professeur des universités

En ce qui concerne plus particulièrement le Parcours B, les diplômés sont destinés en outre à occuper des emplois tels :

- - Juriste d'affaire
- - Juriste d'entreprise

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Lien formation-emploi, Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 600 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+5 ou plus (doctorat, master ou équivalent) en sciences humaines et droit (58 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	L5X91 — Juristes et avocats · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	2 886
Jugés difficiles à recruter	38 %
Emplois saisonniers	6 %
Familles professionnelles (FAP)	L5X91 — Juristes et avocats

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Code de l'éducation Article L613-1 : enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs ou, dans des conditions et selon des modalités prévues par voie réglementaire, des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

IDEM

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants-chercheurs et professionnels

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.univ-pau.fr/live/formations>

Université de Pau et des Pays de l'Adour

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/14319/>